


AIRE DE MISE EN VALEUR DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE (AVAP)

PLAN DE DETAIL n°2

DES SECTEURS DE L'AVAP

Légende

- S1** Centre urbain historique
 - S2** Abords paysagers
du centre historique
- Limites de secteur

-  bâtiment repéré remarquable
-  bâtiment repéré caractéristique
-  mur repéré remarquable
-  petit patrimoine
-  caves et constructions troglodytiques
-  jardins
-  bâtiment protégé MH

échelle 1/ 2500 ème



- AVAP créée :
- par décision du Préfet du 27 janvier 2014
 - par délibération du Conseil Municipal du 10 février 2014

Vu pour être annexé à la délibération
du Conseil Municipal du 10 février 2014

Le maire, Sophie Métaidier

